



Materiel Et Outillage

Publié sur actify.fr le mars 18, 2024

129 vues

Adresse:

LIEU DIT SABREZY

Date de fin de commercialisation:

29/06/2024

Date limite de dépôt des offres:

29/04/2024

Etude:

Etude DAUVERCHAIN Christine

DEPOT

Activité du débiteur :FABRICATION ET DISTRIBUTION DE PRODUITS ALIMENTAIRES SURGELES ET NOTAMMENT FABRICATION DE PATES A PAIN, VIENNOISERIES, PATISSERIES

Par jugement en date du 13/02/2024 le Tribunal de Commerce de RODEZ a prononcé la liquidation judiciaire de la SARL ALBIGEOISE DE PATONS;

Ce jugement a désigné Maître Christine DAUVERCHAIN et la SCP VITANI BRU MARIOTTI en qualité de liquidateur.

En cette qualité j'envisage la cession des éléments d'actifs , et ce sous réserves de l'autorisation de Monsieur le Juge Commissaire.

Info BAIL et Description sommaire :

BAIL COMMERCIAL

SUPERFICIE: 555 M2

LOYER: 472.58 € MENSUEL



Le bail est consenti et accepté pour les activités de dépôt et distribution de produits alimentaires.

INVENTAIRE: 1 chambre froide non démontable

MERCI DE VOUS RENDRE SUR WWW.CD-MJ.FR ESPACE ACTIFS pour accéder à cette publicité et à ses pièces jointes, le cas échéant (communication des pièces au fur et à mesure de la transmission par le débiteur).

Rappel des Modalités de l'offre :

La cession projetée intervenant dans les conditions de l'article L642-19 du Code de Commerce;

Les candidats acquéreurs sont informés que les offres d'acquisition doivent être adressées ou déposées en trois exemplaires avant le 30/04/2024 à 17 heures, sous pli cacheté, auprès de l'étude SCP SEGURET RIBAUTE FLOTTES REGOURD BELAUBRE 13 AVENUE DE BOURRAN RESIDENCE LE PANORAMIC 12000 RODEZ;

Une visite des locaux est possible sur demande par courriel à l'adresse suivante: cb@cd-mj.fr TEL 04 67 60 00 15;

Les offres présentées doivent être fermes définitives et dépourvues de toutes conditions suspensives sans faculté de rétractation jusqu'à ce que le Juge Commissaire statue.

Le candidat acquéreur doit joindre à son offre une attestation d'indépendance suivant l'article L 642-3 du code de commerce.

En garantie du prix offert les candidats acquéreurs doivent consigner par chèque de banque 10 % du montant de l'offre e...